



# Commune de Lucens

**Municipalité**

Service technique intercommunal / Services des routes

---

Préavis n° 11 – 2014  
au Conseil communal

**Route de Moudon II**  
Réaménagement et amélioration du réseau routier

**Crédit demandé : Fr. 2'048'000.00**

Lucens, le 26 septembre 2014

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis .....</b>	<b>7-3</b>
<b>2</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>7-3</b>
2.1	Transports exceptionnels.....	7-3
2.2	Route cantonale en traversée de localité .....	7-3
<b>3</b>	<b>Concepts.....</b>	<b>7-4</b>
3.1	Le concept de base est le suivant: .....	7-4
3.1	Trafic des deux-roues.....	7-4
3.2	Contraintes .....	7-5
3.3	Bruit routier .....	7-5
<b>4</b>	<b>Descriptifs des aménagements projetés .....</b>	<b>7-5</b>
4.1	Descriptifs des services tiers .....	7-6
4.2	Mise en séparatif .....	7-6
4.3	Défense incendie, adduction d'eau.....	7-7
4.4	Télé-réseau .....	7-7
4.5	Eclairage Public .....	7-7
4.6	Gaz.....	7-7
4.7	Swisscom .....	7-7
4.8	Electricité (Romande Energie) .....	7-8
<b>5</b>	<b>Environnement.....</b>	<b>7-8</b>
<b>6</b>	<b>Procédure .....</b>	<b>7-8</b>
<b>7</b>	<b>Demande de crédit et financement.....</b>	<b>7-9</b>
7.1	Récapitulatif des coûts.....	7-9
<b>8</b>	<b>Durée et exécution des travaux .....</b>	<b>7-9</b>
<b>9</b>	<b>Conclusions .....</b>	<b>7-9</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

## **1 Objet du préavis**

Actuellement, la route de Moudon sert au trafic de transit, l'étude de notre plan directeur des circulations amène à certaines adaptations et aménagements routiers. Il convient dans un avenir proche, de favoriser les déviations du trafic sur la route cantonale RC 601, et ainsi de donner à la route de Moudon un caractère plus urbain à l'intérieur de notre localité. Durant le deuxième semestre 2013, nous avons réalisé la première partie de la dite route, travaux qui se sont terminés durant cet été.

## **2 Préambule**

La Commune de Lucens a connu un fort développement ces dernières années. De grands projets ont vu le jour dans le secteur, tel que de l'habitation individuelle et locative, ce qui engendre des réflexions en termes d'aménagement. L'aménagement d'un mini giratoire a permis la baisse de la vitesse moyenne sur le tronçon de la route de Moudon, de plus de 10km/heure. La réalisation de ce projet devrait stabiliser cette vitesse sur l'ensemble de l'axe routier à savoir du centre à la sortie de localité.

Le projet décrit ci-dessous est basé sur les normes en vigueur VSS, tout en s'appuyant sur nos différents plans directeurs.

### **2.1 Transports exceptionnels**

La route de Moudon est située sur une classification de route d'approvisionnement de type III, devant avoir des gabarits permettant le passage des transports exceptionnels. Les aménagements seront dans la même optique que l'avenue de la Gare, ceci afin de garantir le passage de ceux-ci.

### **2.2 Route cantonale en traversée de localité**

Nous rappelons, comme annoncé lors des dernières séances du Conseil communal, que la Direction Générale de la Mobilité et des Routes DGMR a réexaminé notre requête concernant la création de la voie d'accès manquante au niveau de la bretelle

sur la RC 601 en direction de Lausanne. La DGMR nous donne une planification, sauf impératifs contraires, les premiers investissements consentis à la construction débuteront d'ici 2015.

Le but étant de diminuer considérablement le transit à l'intérieur de notre localité, afin de ramener un caractère plus urbain, et des aménagements qui permettent de lier la sécurité routière et piétonnière, et non de rester dans un état de route collectrice à forte vitesse et trafic.

### **3 Concepts**

#### **3.1 Le concept de base est le suivant:**

- Limiter la vitesse des véhicules ;
- Augmenter la sécurité des usagers (piétons, cycliste, etc.) ;
- Donner un caractère plus urbain à cette artère.

Pour ce faire, le projet prévoit

- Une chaussée pour les véhicules plus étroite qu'actuellement, de par le marquage d'une piste cyclable sur la droite, direction Moudon et la création d'une bande mixte sur la gauche. Ce qui tend à limiter la vitesse des véhicules sur l'axe routier, autant qu'à renforcer la sécurité des piétons, ainsi que des cyclistes sur les places qui leur sont réservées;
- L'aménagement de bordures en pavés inclinés et d'espaces verts afin de valoriser et d'amener ce caractère urbain recherché ;
- Des "entrées" de rues transversales qui incitent l'automobiliste à ralentir par l'aménagement de portillon d'entrée en prévision d'une future zone 30Km/h.

#### **3.1 Trafic des deux-roues**

Le marquage d'une voie cyclable de 1.2m de largeur au minimum est effectué sur la route de Moudon lorsque celle-ci a une largeur d'au moins 7m. La bande cyclable est indiquée par des lignes jaunes (OSR 6.09).

Le rétrécissement des voies de circulation, induit par les bandes cyclables, contribue à la modération du trafic.

L'aménagement d'une bande mixte est un garant pour la sécurité, tant pour le piéton que pour le deux-roues, nous ne pouvons pas réaliser le même aménagement des deux côtés, au vu du gabarit de route, ce dernier n'étant pas assez large.

### 3.2 Contraintes

Les contraintes sont principalement géométriques, car le projet doit satisfaire aux normes en vigueur. Il n'est pas fixé de vitesse de base sur laquelle des exigences de dynamique de conduite doivent être appliquées. Seuls les critères géométriques, liés à la sécurité et à l'usage pratique des voies de circulation, sont respectés.

Le maintien, sur la route de Moudon, du passage de convois exceptionnels de type III, doit garantir un gabarit libre de 4.50m de largeur, 4.80m de hauteur, un poids total de 90t et une charge par essieu de 12t.

### 3.3 Bruit routier

En fonction de l'**obligation fédérale** de lutter contre les nuisances sonores (Loi sur la protection de l'environnement LPE), l'étude sur les nuisances sonores effectuée sur la route cantonale en traversée à la suite du chantier de l'avenue de la Gare, permettra également de se déterminer sur les mesures à prendre en compte, pour la limite des immiscions entre la gêne et la nuisance sur le tronçon.

Cette valeur limite d'exposition, selon l'article 2 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) est fixée, dans le degré de sensibilité 3 au bruit, à 65 décibels en zones urbaines.

## 4 Descriptifs des aménagements projetés

### Le pont de la Cerjaulaz

L'état de vétusté de cet ouvrage doit être complètement revu et adapté au trafic 40t. La limite légale étant changée de 28t à 34t en 2001 et dès 2005 à 40t.

### Carrefour route de Moudon – Rue de la Grande Salle

Reprise du trottoir côté droit direction Moudon par 3 rangs de pavés. Création d'une bande mixte, c'est-à-dire trottoir et bande cyclable d'une largeur de 2.90m à 3.50 sera créé côté gauche en direction de Moudon.

Surélévation de l'entrée/sortie de la rue de la Grande Salle afin de modérer le trafic et sa vitesse. Etablir et mettre en évidence le passage piéton par la pose d'une surface teintée avec potelets de protection.

### Carrefour route de Moudon – rue Champ Min

Surélévation de la sortie/entrée de la rue Champ Min afin de modérer le trafic et sa vitesse.

### Carrefour Champ Min – Mini-giratoire

Création d'un trottoir avec 3 rangs de pavé et d'une bande cyclable côté droit avec trottoir mixte côté droit en direction de Moudon. Une plantation d'arbres sera prévue dans la même optique que l'avenue de la Gare ainsi que des aménagements séparant trottoir/bande cyclable à la route.

L'entier des accès sera réalisé par 3 rangs de pavés abaissés et quelques nouvelles places de parc verront le jour conformément au plan déposé à l'enquête publique.

#### **4.1 Descriptifs des services tiers**

Pour l'ensemble des services, une correspondance informant des travaux leur sera transmise. Dès lors, ils nous informeront s'ils profitent ou pas du chantier pour adapter, modifier ou compléter leur réseau.

*Le plan du cadastre souterrain communal, peut être consulté directement par le lien ci-après...*

<http://citiweb.lucens.ch:8080/SIT/easy/portal/STILV>

#### **4.2 Mise en séparatif**

Aucun travaux de mise en séparatif dans le cadre de la route de Moudon, hormis quelques grilles et collecteurs de route sont prévus.

### Rue de la Grande Salle

Par contre, afin de finaliser l'ensemble du secteur aval de la route de Moudon, nous profiterions du chantier en cours pour réaliser un collecteur d'eau usée. Ce collecteur sera réalisé en PVC diamètre 200 enrobé de béton à la rue de la Grande Salle.

Egalement les attentes seront réalisées jusqu'en limite de propriété. Concernant les eaux claires, le collecteur actuel en béton unitaire passera en eaux claires (voir guichet cartographique de la commune).

### **4.3 Défense incendie, adduction d'eau**

Changement de la conduite d'eau potable de FD (fonte ductile), en PE (polyéthylène) PN16 diamètre 250 extérieur du mini-giratoire au carrefour de la route de Moudon – rue Champ Min. L'ensemble des vannes de prise sera changée et le remplacement de la conduite privée s'effectuera jusqu'à la limite de propriété.

Les travaux liés à la conduite principale et aux remplacements des BH feront partie d'une demande de subvention de l'ECA.

### **4.4 Téléréseau**

Néant à ce jour.

### **4.5 Eclairage Public**

Le type de candélabres choisi est un type "urbain" dans la ligne de ce qui a été posé à l'avenue de la Gare. Nous sommes en cours de finalisation des modèles de calcul au niveau des luxes nécessaires par point lumineux, pour un tel projet. Celui-ci sera validé par les services de l'Etat compétent.

Les quatre candélabres installés à proximité du Bâtiment administratif, seront déposés afin de les replacer sur une autre route soit la route d'Oulens ou la route de Payerne, le choix n'est pas encore défini.

Nous remplaçons ces candélabres, afin d'harmoniser l'éclairage sur l'ensemble de la route de Moudon.

### **4.6 Gaz**

Néant à ce jour.

### **4.7 Swisscom**

Néant à ce jour.

#### **4.8 Electricité (Romande Energie)**

Néant à ce jour.

A savoir qu'une demande écrite a été faite à ce jour pour présentation du présent projet aux différents services précités.

### **5 Environnement**

Les aménagements proposés vont améliorer les conditions de trafic en stabilisant la vitesse moyenne sur toute la route de Moudon. Il en résultera une réduction des émissions de bruit.

Le projet prévoit l'aménagement et l'implantation d'arbres, afin de donner un caractère plus urbain à ce secteur.

D'autres mesures liées aux choix adéquats des matériaux et des méthodes de construction complèteront l'attention qui sera portée à l'aspect environnemental.

### **6 Procédure**

- Avant-projet
- Projet et examen préalable auprès des services de l'Etat
- Modification du projet et mise à l'enquête publique
- Lancement des soumissions sous le régime des marchés publics (Marché ouvert) selon critère et montant du marché
- Résultat d'enquête et traitement des éventuelles oppositions
- Préavis au Conseil communal du projet, avec proposition de réponse des éventuelles oppositions
- Délai référendaire et droit de recours
- Adjudication et planification du démarrage du chantier (février 2015)



## 7 Demande de crédit et financement

### 7.1 Récapitulatif des coûts

GENIE CIVIL	812'092.00
CONDUITES, TERRASS. ET TRAV. PRELIMINAIRES	349'750.00
APPAREILLAGES	97'220.00
REFECTION DU PONT	200'000.00
VEGETATION (arbres + arbustes)	10'000.00
ECLAIRAGE PUBLIC	36'000.00
MARQUAGE ET SIGNALISATION	10'000.00
MUTATION, GEOMETRE	15'000.00
HONORAIRES INGENIEUR CIVIL	174'000.00
HONORAIRES SERVICE TECHNIQUE	20'000.00
DIVERS ET IMPREVUS TTC	172'400.00
Total, hors TVA	<u>1'896'462.00</u>
TVA 8 %	151'716.95
<b>TOTAL, TTC</b>	<u><b>2'048'178.90</b></u>
<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>2'048'000.00</b>

## 8 Durée et exécution des travaux

Sous réserve de l'approbation par le Conseil communal et du délai référendaire, la durée des travaux est estimée de 6 à 8 mois, début de l'année 2015.

Au niveau de la circulation routière, les accès aux propriétés riveraines seront garantis et maintenus dans la mesure du possible.

## 9 Conclusions

Au vu de ce qui précède et restant à votre disposition pour tout complément d'information, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de donner votre accord pour l'exécution de ces travaux pour l'aménagement du réseau routier de la route de Moudon, ainsi qu'aux conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Lucens  
Vu le préavis Municipal No 11-2014,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
Où le rapport de la commission

**d é c i d e**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement routier à la route de Moudon, pour un montant de Fr. 2'048'00.00;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever Fr. 165'000.00 sur le Fonds de réfection des routes N° 9282.16, s'élevant à ce jour à Fr. 165'911.70;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever Fr. 349'750.00 sur le Fonds de réserve des égouts N° 9280.05, s'élevant à ce jour à Fr. 1'213'377.19;
4. d'autoriser la Municipalité à prélever Fr. 97'220.00 sur le Fonds renouvellement et entretien des installations eaux N° 9280.03, s'élevant à ce jour à Fr. 511'253.15;
5. de prélever le solde soit Fr. 1'436'030.00 sur le Fonds de réserve général N° 9282.0, s'élevant à ce jour à Fr. 178'510.39 et qui pourrait s'élever à Fr. 1'854'010.39 en cas d'approbation du préavis N° 10-2014.

Municipal responsable : Sylvain Schüpbach

Approuvé en séance de Municipalité le 29 septembre 2014

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**



**E. Berger**



**La Secrétaire :**



**C.-L. Cruchet**

Annexes : 1 projet d'aménagement  
1 coupe type tronçon inférieur